

Infos nationales :

Grève Education
Jeudi 23 septembre

Page 2

Dossier :

L'Ecole de Blanquer
Non, non et non !

Pages 5, 6, 7 et 8

Bouches-du-Rhône :

Marseille
Plan Macron : décryptage

Page 9



INFO Hebdo



FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

N°717
15 septembre 2021
ISSN 07638086

MARSEILLE :

OUI à un plan de rénovation !

NON à la casse de l'Ecole !

Toutes et tous en grève le 23

Pour des postes, Pour nos salaires, Pour nos conditions de travail, Pour notre statut...

Bulletin de liaison trimestriel de la section des B-du-R du SNUipp - 0,76 euros - 2, square Cantini 13006 Marseille - Tel 0491296030 - Fax 0491296032 - snu13@snuipp.fr

**Pour un plan d'urgence dans l'éducation,
pour les postes, les salaires, l'amélioration des conditions de travail :**
**Grève Education le 23 septembre,
mobilisation interprofessionnelle le 5 octobre**
Communiqué CGT Educ'Action, FO-FP, FSU, Sud-Education-Solidaires

L'École a été soumise à rude épreuve et les personnels ont terminé l'année dans un état de fatigue rarement atteint.

La rentrée 2021 est de nouveau marquée par le manque d'anticipation et la confusion de la politique suivie face à la poursuite de la crise sanitaire. Par ailleurs, alors que cette rentrée aurait nécessité la mise en place d'un plan d'urgence et la création massive de postes pour l'éducation dans un contexte qui a rendu plus compliquée la progression des apprentissages, le ministère poursuit une politique qui va à rebours des besoins du service public :

- refus de créer un collectif budgétaire pour la création de postes d'enseignantes, de CPE, AED, AESH, de PsyEN, de RASED, de personnels administratifs, techniques, santé et sociaux dans les écoles, les établissements et les services pour répondre aux besoins et annuler les suppressions de postes notamment dans le 2^d degré où le déploiement d'heures supplémentaires est une réponse inadaptée

- publication de la circulaire de rentrée sans qu'aucune concertation préalable n'ait été organisée. Encore une fois, le ministre est dans le déni de réalité en refusant de prendre les mesures nécessaires. Cette absence d'anticipation et de prise de décisions est irresponsable au regard des enjeux de gestion et de sortie de crise.

Les annonces du Grenelle ont confirmé qu'il n'y aurait pas de loi de programmation pluriannuelle. Un renoncement de plus qui ne répond pas aux attentes salariales des personnels et en exclut la majorité. Au-delà de la deuxième tranche de la prime d'attractivité, très insuffisante pour rattraper les retards, il est bien difficile de voir de quelconques perspectives de revalorisation pour les années à venir. Il est urgent d'augmenter les salaires de tous les personnels.



Nos organisations dénoncent l'ensemble de ces mesures qui tournent le dos à la priorité à l'éducation et cherchent à transformer en profondeur les métiers dans le sens de contraintes supplémentaires sur les personnels : projet de création d'un emploi fonctionnel de directeur d'école et de hiérarchies intermédiaires, pilotage par l'évaluation. Nous ne pouvons accepter de tels reculs.

Nos organisations appellent la profession à se mobiliser afin d'exiger un plan d'urgence pour le service public d'Éducation.

Notre École ne peut fonctionner sans moyens supplémentaires et sans personnels revalorisés et reconnus.

Elles appellent les personnels à la grève le 23 septembre. Elles appelleront à poursuivre ces actions, en particulier dans le cadre d'une mobilisation interprofessionnelle du 5 octobre.

Situation sanitaire dans les écoles

Les écoles de la métropole font la rentrée avec un protocole de niveau 2. Le cadre sanitaire repose sur 4 scénarii selon le degré de circulation du virus. Quel que soit le scénario, l'accueil des élèves est à temps plein, la classe est fermée pour 7 jours dès le premier cas Covid et les apprentissages se poursuivent à distance. Le port du masque est obligatoire pour tous les personnels et les élèves, en intérieur comme en extérieur. Le brassage, la pratique de l'EPS et le fonctionnement de la cantine évoluent selon les niveaux. L'aération des classes et le lavage des mains restent la base, mais sans obligation d'installer des capteurs de CO2 ni des purificateurs d'air, qui restent à la charge des municipalités.

Pour beaucoup de médecins, le niveau 2 du protocole n'est pas adapté à la gravité de la situation sanitaire. Face à la circulation accrue du variant Delta, d'autres mesures sanitaires s'imposent, particulièrement à l'école où les élèves ne sont pas vaccinés : campagne massive de dépistage des élèves, recrutement de PE pour assurer les

remplacements et allègement des effectifs dans toutes les classes.



Des exigences pour la rentrée

Le ministère doit aujourd'hui être plus réactif face à la circulation accrue du variant delta. D'autres mesures s'imposent, particulièrement à l'école où les élèves ne sont pas vaccinés :

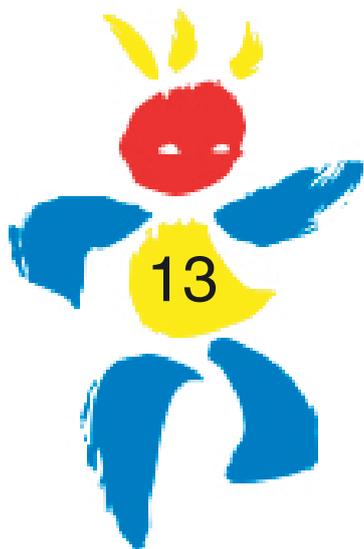
- Une campagne massive et régulière de dépistage des élèves à l'aide de tests salivaires ;
- L'équipement de détecteurs de CO2 et l'engagement de travaux pour une aération des salles de classe.

- L'accès à la vaccination pour les personnels volontaires qui ne sont pas encore vaccinés doit également être facilité sur les lieux de travail.

- Le recrutement de PE à hauteur des besoins en remplacement pour maintenir la continuité du service d'enseignement en présentiel.

Le ministère dispose maintenant des connaissances nécessaires tirées des retours d'expérience de l'année passée pour anticiper et proposer des consignes adaptées à l'évolution de la situation épidémique. Il ne saurait être question de mettre en place des modalités en les décidant à la dernière minute, en reproduisant les errements des mois précédents.

Après une année épuisante pour les élèves comme les personnels, les enseignantes et enseignants attendent du ministère un pilotage efficace et transparent ainsi que des moyens en matériel et en personnel qui préservent le plus possible les conditions d'apprentissage des élèves comme les conditions de travail des personnels, tout en garantissant leur santé dans les écoles.



SNUipp

FSU

Le secrétariat du SNUipp-FSU 13 :

Virginie AKLIOUAT (secrétaire générale)

Céline PECCINI, Sébastien FOURNIER (secrétaires adjoint·e·s)



Sommaire

Page 2 :

Infos nationales

- Grève Education le 23 septembre
- Situation sanitaire

Page 3 : Edito

Page 4 : CAPD

- Vous avez dit CAPD...
- Promos hors classe
- Classe Exceptionnelle
- CAPD disciplinaires

Pages 5, 6, 7 et 8 : Dossier : L'École de Blanquer

Page 9, 10 et 11 :

Bouches-du-Rhône

- Macron à Marseille
- Le dynamitage de l'École
- PIAL : une gestion éloignée des besoins
- Les stages 2021-2022 du SNUipp-FSU 13

Page 12 :

- Syniquez-vous !
- Bulletin d'adhésion

Edito

A lors que depuis un an et demi, les personnels de l'Education, qu'ils soient enseignant-es ou AESH, portent à bout de bras « l'école ouverte » de Jean-Michel Blanquer, alors que les réformes rétrogrades se succèdent, sur la formation initiale, sur le CAFIPEMF, sur l'EPS et que malgré tout les équipes continuent de réfléchir ensemble, d'innover, pour la réussite de tous leurs élèves, alors que la revalorisation historique ne verra pas le jour, reléguée à quelques miettes pour la moitié des enseignant-es, et bien en deçà de la décence pour les AESH, les personnels ont tout de même repris le chemin de l'école avec le plaisir de retrouver leurs élèves, tant que la crise sanitaire le permet mais une nouvelle fois dans un contexte de confusion et d'impréparation.

La campagne de vaccination est encore insuffisante et le pass sanitaire pose la question de l'égalité d'accès et d'exercice dans les services publics (obligation vaccinale pour les PsyEN, les enseignants d'EMS, accès aux espaces culturels ou sportifs dans certaines communes...).

De nombreuses classes ferment et les moyens de remplacement manquent déjà. Le SNUipp-FSU continue d'exiger un plan d'urgence avec le recrutement de 90 000 enseignants fonctionnaires pour faire face aux besoins sur le remplacement, la direction d'école, l'ASH, la formation, faire baisser les effectifs par classe et aider à la différenciation (dispositif PDMQDC).

La venue du Président Macron en cette rentrée, annonceur programmé de bonnes nouvelles sur le bâti des écoles, était enfin une source d'espoir pour améliorer les conditions de travail des collègues et

d'apprentissage des élèves. Il était en ce sens autant attendu que Messi au PSG ! La déception en fut donc d'autant plus grande !

Non seulement il n'annonce aucun financement précis, aucune construction d'école, mais en plus il vient chez nous porter un coup fatal à notre statut et par la même occasion insulter les enseignant-es !

En voulant faire de Marseille son laboratoire, au moyen du recrutement à profil des enseignant-es par les directions d'écoles dans 50 écoles de la ville, il met fin au principe d'équité qui régit les règles du mouvement, avance vers la création d'un statut de supérieur hiérarchique pour les directions d'écoles concernées (celui qui t'embauche peut aussi te virer), et insinue donc que les enseignant-es actuel·les dans ces écoles ne sont pas compétent·es !

Concernant la sécurisation des écoles soumises à la pression suffocante des réseaux, aucune réponse satisfaisante : qui peut penser que les caméras de surveillance protègent des balles ? Les enfants et les enseignants des quartiers populaires méritent mieux.

C'est en fait le candidat Macron à sa réélection qui est venu à Marseille dérouler son programme ultralibéral en matière d'Education ! Alors non, Marseille ne sera pas le cobaye de la destruction de l'Education Nationale.

Pour un plan d'urgence dans l'éducation, pour les postes, les salaires, l'amélioration des conditions de travail, le SNUipp avec la FSU, la CGT, Sud éducation et FO appellent les personnels à se mettre en grève le 23 septembre !

Vous avez dit CAPD...

La C.A.P.D (commission administrative paritaire départementale) est la commission la plus importante pour les personnels. Elle examinait et donnait un avis notamment sur le mouvement des enseignants, les promotions... Depuis la loi de transformation de la Fonction Publique, cette instance n'a plus grand chose à voir avec ce que bon nombre d'entre nous ont connu. La CAPD, convoquée par l'administration, n'est désormais consultée qu'avant les décisions portant sur les situations individuelles. C'est au fonctionnaire de saisir la CAPD et à l'administration de convoquer ensuite les CAPD, les représentant-tes des personnels n'ont plus la possibilité de faire convoquer des CAPD lorsque plus de la moitié des élus le demandait. De plus, le fonctionnaire doit mandater une organisation syndicale pour le représenter s'il souhaite un minimum de transparence.

Promotions HC

Les résultats sont parus au Bulletin Départemental 146 le 15 juillet, sous la forme d'un arrêté collectif. Le SNUIPP FSU 13 ne peut que dénoncer le manque de communication et de temps, 5 semaines, pour que les collègues, suite à la circulaire du BD du 10 juin, puissent s'assurer que leur CV ait été mis à jour sur i-prof, consultent les avis, dont certains sont encore restés sans réponse. De même, dans la mesure où depuis la loi sur la transformation de la Fonction Publique, plus aucune organisation syndicale n'a les éléments de départage, les statistiques...

CAPD Disciplinaires

En fin d'année scolaire, les délégués du personnel ont été conviés à trois CAPD disciplinaires : nouveau rôle des CAPD ! Comment ne pas dénoncer cette dérive autoritariste qui, soudainement, n'apporte aux enseignants concernés qu'une mesure disciplinaire, sans mise en place d'un suivi-accompagnement-reclassement ; Faute de mesures pour former, accompagner, rassurer des enseignants rudement éprouvés par l'isolement induit par la période de pandémie, faute de prendre en compte ses obligations face aux risques psycho sociaux, la DSDEN choisit de « taper » sur ses personnels. Curieuse et indigne façon pour un employeur de se dédouaner de ses obligations !

Classe Ex, un seul mot d'ordre, le mérite !

Pour l'académie d'Aix Marseille, le contingent 2021 de promus s'élève à 380 dont 311 pour le vivier 1 et 69 pour le vivier 2.

Pour rappel, il n'est plus nécessaire de candidater à la classe exceptionnelle, que ce soit pour le 1er ou 2nd vivier ; L'examen des candidatures est « automatique » !! enfin SI vos données dans Iprof sont correctement renseignées, enregistrées et validées par la DSDEN 13 !

Le 31 août, sur i-prof, on pouvait découvrir la liste des 258 promus du vivier 1 et vivier 2 puis lire «...les agents dont les noms sont inscrits par ordre de mérite sont promus à partir du 1er septembre...» Comme le précise la loi de transformation de la FP, plus aucune donnée sur les barèmes, les statistiques, le départage des ex æquo, les suites des recours. L'examen des avis dont le poids est déterminant ouvre nombre de déceptions et d'incompréhension sur des avis insatisfaisants et autres. C'est inacceptable !!!

Le SNUIPP FSU 13 ne peut se contenter d'être « simple lecteur des décisions » Il ne cessera d'exiger des explications de la DSDEN 13 afin de garantir la transparence et l'équité des promotions.

20²¹/₂₂ ASSURANCE SCOLAIRE
DE LA MATERNELLE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

Vos élèves méritent le spécialiste de l'Assurance Scolaire.

PROTÉGER CHAQUE ENFANT, NOTRE RAISON D'ÊTRE.
La MAE, c'est bien plus qu'une Assurance Scolaire. Créée en 1932 par des enseignants, la MAE met toute son expertise au service des enfants, des parents et des équipes pédagogiques.

L'ASSURANCE SCOLAIRE MAE EST UN GÂGE DE TRANQUILLITÉ.

Attestation immédiate
mae.fr

Recommandée par

MAE • 02 32 83 60 13
Marseille • Le Méditerranée - 8 Square Cantini - CS 60008 - 13291 MARSEILLE CEDEX 06
Aix-en-Provence • 50 Cours Sextius - 13100 AIX EN PROVENCE

AP PI ENS 09/21 - Mutuelle MAE, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité (SIREN N°510 778 442) • MAE Assurance, Société d'Assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances (SIREN N°761 109 145) 62 rue Louis Bouilhet - CS 91833 - 76044 ROUEN CEDEX - Crédit photo : GettyImages

MON PREMIER ASSUREUR

L'École de Blanquer... Non, non et non !

Bilan de quatre années de politique Blanquer : Une libéralisation de l'école à marche forcée

Cela fait maintenant 4 ans que Blanquer est à la tête de l'Education Nationale. 4 ans où il a asséné, dans chacun de ses discours, chacune de ces mesures, chaque choix de personnalités qu'il convoque pour appuyer sa politique éducative : resserrement sur les fondamentaux au détriment des disciplines à dimension culturelle et artistique, mise en concurrence des enseignants et des établissements, externalisation du traitement de la difficulté scolaire, prolétarianisation des enseignants et assujettissement de leurs pratiques...

Ces choix s'inscrivent clairement dans la lignée des politiques éducatives libérales à l'œuvre depuis une vingtaine d'années qui ont eu pour conséquences l'augmentation des inégalités scolaires et du poids des déterminismes sociaux dans la réussite scolaire, et dont les résultats de PIRLS, qui concernent les élèves ayant vécu leur scolarité sous les choix de Blanquer, en sont une démonstration.

L'assise de cette politique s'appuie sur trois piliers qui permettraient prétendument de tendre à l'objectivité et, ainsi, de le protéger de toute critique : l'expérience, les comparaisons internationales, les apports de la recherche. Il fait appel au « bon sens », ou il n'appuie son argumentaire qu'autour d'un nombre restreint d'études. De fait, Blanquer tranche et ne retient des recherches sur l'école que celles qui vont dans son sens. Ainsi ont disparu les apports de la sociologie de l'éducation, des didactiques disciplinaires, de la psychologie et de la sociologie du travail enseignant, de la psychologie du développement... autant de savoirs apportant des contradictions importantes à ses choix éducatifs.

La dernière conclusion à tirer du projet porté par Macron et Blanquer, c'est que les enseignant-es verront leur liberté pédagogique restreinte et ce, par deux types de mécanismes. D'abord le renforcement de la fonction hiérarchique des CE et éventuellement des directeurs-trices d'école, mettront les enseignant-es sous la domination de supérieurs présents sur le lieu de travail. Outre le pouvoir d'organiser leur travail, ils pourront infléchir aussi sur leur service et leur carrière (notation, recrutement...).

Mais il y a aussi la mise en avant obstinée des « bonnes pratiques » pédagogiques. Blanquer entend « accompagner les programmes existants d'un cadre pédagogique très précis afin de privilégier les pédagogies efficaces », qu'il définit par ailleurs comme celles relevant exclusivement de la répétition et de l'automatisation. Le projet éducatif de Macron stipule que seront développés des outils numériques permettant l'individualisation des apprentissages, auxquels les enseignant-es seront formé-es. On assiste à un renforcement du prescrit pédagogique qui va conduire à une prolétarianisation du métier d'enseignant.

Pris dans son ensemble, le projet de Macron, pensé par Jean-Michel Blanquer, est porteur de régressions importantes pour notre système éducatif. Il y a urgence à engager la profession dans une lutte pied à pied contre cette politique qui fracture le pacte républicain. Ils dessinent les contours d'une école libérale assumée, l'école dite de l'égalité des chances.

D'autres choix sont nécessaires, ceux de l'égalité réelle entre tou-tes les élèves.

Quand la maison commune de la République ressemble à l'école de Taylor...

Ce qui meut véritablement un enseignant, c'est de confronter ses pratiques de classe aux recherches pédagogiques en cours et d'échanger avec ses collègues, afin de mieux répondre aux besoins de ses élèves. Ce qui fait de lui un « enseignant-chercheur » pour reprendre la belle formule de Philippe Meirieu.

Hélas, cette conception du métier est remise en question par l'organisation scientifique du travail enseignant. Dans les années 60, Friedmann constatait que les organisations taylorisées « dégradaient le travail qualifié ». Il en va désormais de même du travail d'un professeur.

Comment Blanquer s'y prend-il pour parvenir à ses fins ?

- En faisant en sorte que le travail vienne d'en haut, en rédigeant des protocoles, des guides de bonnes pratiques (la méthode de lecture Lego), en excluant les enseignants des lieux où sont élaborés leurs tâches (les exercices de remédiation proposés par

Eduscol aux évaluations nationales), en créant des cadres intermédiaires aux pouvoirs renforcés (les conseillers péda) et en isolant les professeurs dans leur travail.

- En modifiant les prescriptions (les programmes de maternelle). Le métier n'a, de cette façon, pas le temps d'intégrer de nouvelles normes.

- En multipliant aussi les procédures et protocoles, en imposant l'utilisation des mêmes outils chronophages : évaluations nationales, livrets numériques... « Nous sommes assaillis tous les jours par les tableaux et les enquêtes, les bilans à faire et les projets à remplir, les liens, les pièces jointes... nous dit Yves Clot, psychologue du travail.

Pris dans un tourbillon d'instructions, l'enseignant peine à se recentrer sur son travail pédagogique, pourtant si essentiel. Il perd de sa professionnalité, il devient un simple exécutant. Nous assistons alors à la prolétarianisation de son travail, selon l'analyse de Karl Marx. Pour que le ministère mène cette transformation à son

terme, il ne lui suffit pas d'appauvrir financièrement celui qui exécute la tâche, encore faut-il l'aliéner, le déposséder de son autonomie, de sa liberté pédagogique, de son métier.

Après tout ce qui vient d'être dit, une question nous brûle les lèvres : pourquoi tant d'application à saccager le métier d'enseignant ? Il s'agit en fait d'affaiblir l'école publique au profit de l'école privée et d'officines privées. Si on y ajoute l'attaque sur les matières dites « non fondamentales », on se retrouve avec une école publique qui fonctionnerait à minima.

Non, M. le Ministre, notre école n'est pas la « maison commune de la République » comme vous l'avez affirmé au début des vacances d'été. Car vous lui réservez un bien cruel destin.

Mais : « Enseigner, c'est résister » comme l'intitulait un livre de Postman. Alors, résistons dans nos classes et nos écoles mais également par l'action syndicale.

L'École de Blanquer

Maternelle : des nouveaux programmes et des recettes à la sauce Blanquer

Après la mise au pli des CP avec le fameux livre orange, la maternelle attendait son tour.

Le tournant vers une école recentrée sur les fondamentaux et guidée par les évaluations se poursuit donc sans surprise avec la publication des nouveaux programmes, édition 2021.

Ce qui caractérise la politique éducative de Blanquer, c'est cette forte volonté de prescrire, contrôler le travail enseignant et l'invisibilisation de pans entiers des programmes par le biais des évaluations nationales ou par le resserrement sur les « fondamentaux » de la formation continue. La maternelle n'y a pas échappé.

Cette succession de programmes déstabilise notre profession alors que ceux de 2015 avaient été plébiscités par la majorité des enseignant.e.s, en remettant en avant l'importance du jeu dans les apprentissages et la co-évaluation avec nos jeunes élèves. Ici, l'évaluation standardisée a été ré-introduite comme outil et démarche d'apprentissage ainsi que l'incursion

d'activités issus du cycle 2 qui risquent de laisser les plus fragiles sur le carreau. Les attendus de fin de niveau de classe font aussi perdre à l'école maternelle toute la progressivité dont bénéficiait le cycle 1.



Les nouveaux attendus ouvrent la voie à une multiplication du prescrit par le biais de documents d'accompagnement qui, promus par la hiérarchie, sont une source d'intrusions et d'injonctions sur les pratiques au cycle 1, ou par

l'imposition de « bonnes pratiques » dans les animations pédagogiques, les suivis des débuts de carrière, les temps de formation, ou le suivi des GS dédoublées...

Au SNUipp-FSU, nous avons d'autres ambitions pour l'école maternelle, une école qui doit relever l'immense défi de faire reculer les inégalités entre nos élèves. Nous voulons être acteurs de nos choix pédagogiques et que l'on fasse confiance à l'intelligence collective des équipes qui construisent cette école première. Mais pour cela il nous faut une formation initiale digne de ce nom où la maternelle est abordée sommairement, où les effectifs sont trop nombreux pour que chacun-ne puisse avoir un réel espace d'expression langagière, des ATSEM dans chaque classe, des temps de concertations pour élaborer un travail d'équipe, des médecins et psychologues scolaires et des RASED pour la prise en charge des difficultés scolaires, de belles écoles dotées de matériel pédagogique innovant...

Soyons ambitieux et déterminés face à ces enjeux !

EPS : une nouvelle campagne... de communication !

Le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des sports s'est lancé dans une campagne de communication autour des JO 2024 et du « bouger 30min » qui a abouti le 1^{er} juillet à la circulaire n°26.

Savoirs fondamentaux

Le « savoir nager » pour les élèves de maternelle et le « savoir rouler à vélo » pour les élèves de l'élémentaire devront être mis en place par des « coopérations entre le mouvement sportif, les collectivités territoriales, dans le temps scolaire avec les écoles (et les établissements spécialisés, dont les IME, pour les enfants en situation de handicap), dans le temps périscolaire et extrascolaire avec les organisatrices d'accueils collectifs de mineurs » ou en mobilisant des intervenants-es.

Le SNUipp-FSU dénonce une externalisation de l'EPS qui serait une remise en cause de la professionnalité enseignante. Par ailleurs, aucune mesure de concertation entre tous les professionnels n'est envisagée.

30 minutes d'activité physique quotidienne

Au-delà du temps consacré, cette communication ministérielle met en cause la professionnalité des PE pour qui l'EPS, comme les autres disciplines de l'école primaire, repose sur des compétences dont aucune ne consiste à



« bouger ». L'EPS, troisième discipline en termes de temps, nécessite des compétences particulières, ce n'est pas une discipline à « prendre à la légère ».

Le label Génération 2024

Ce label fait notamment la promotion de fiches « clés en main » que les PE

peuvent « tirer au sort », idée à l'image du peu de crédit que le ministre donne aux enseignants-es. Actuellement seulement 10% des écoles et établissements ont demandé ce label.

Développement de l'EPS et de la pratique sportive pour les jeunes en situation de handicap

Sans aucun moyen supplémentaire le ministre demande aux enseignants-es, particulièrement ceux-celles en poste en classe ULIS d'améliorer l'inclusion en EPS mais surtout de quantifier l'évolution de la pratique.

Le SNUipp-FSU dénonce l'absence d'un vrai plan pour l'EPS et regrette que l'implication de toute la chaîne hiérarchique vise uniquement une campagne d'affichage qui ne saurait favoriser la pratique de l'EPS par tous les élèves. Toutes ces priorités sont annoncées sans aucun moyen pour les mettre en place, sans déclinaison concrète, sans aucune cohérence avec les programmes nationaux ou les textes existants.

... Non, non et non !

Formation initiale : la réforme se met en place

La rentrée voit la mise en place de la réforme de la formation initiale des enseignant-es. Cette réforme unanimement contestée va atteindre la professionnalité, la polyvalence et les conditions d'entrée dans le métier. Elle impose aux INSPE une maquette essentiellement orientée sur les apprentissages dits "fondamentaux". En effet, 55 % des enseignements dispensés dans les INSPE concernent les mathématiques et le français.

Des étudiant-es sous contrat dans les classes

La réforme prévoit que les étudiant-es en Master aient en partie la responsabilité d'une classe. Il s'agit d'un tiers-temps d'enseignement sous statut de contractuel alternant ou d'AED en préprofessionnalisation. C'est une logique budgétaire qui prévaut : recourir à des étudiant-es faiblement rémunéré-es (865 € brut/ mois), pour ne pas recruter des fonctionnaires titulaires à la hauteur des besoins. Dès cette année, environ 200 étudiant-es dans notre département devront mener de front la préparation, la gestion de la classe, la préparation du CRPE et l'obtention du master avec notamment la rédaction d'un mémoire.

Si l'administration compte officiellement sur les PEMF mais aussi sur des MAT ou encore des PE volontaires au sein des écoles désignées « accueillantes » pour

l'accompagnement de ces étudiant-es alternant-es, l'organisation de leur service pose d'ores et déjà des difficultés concrètes : personnels des écoles peu ou pas informés du dispositif, responsabilité des enseignant-es qui seront complété-es, et difficultés à recruter lesdits étudiant-es.



Recul de la place du concours

Depuis plusieurs années, le SNUipp-FSU alerte et dénonce la surcharge de travail en M2 MEEF due, notamment, au poids du mi-temps en classe. Désormais, la charge de travail sera plus lourde encore pour les étudiants entrant dans l'alternance.

Car cette réforme est aussi marquée par le recul de la place du concours. A compter du printemps 2022, il faudra une année d'étude supplémentaire pour accéder au CRPE, qui aura donc lieu en fin de Master 2 et non plus de Master 1. L'entrée dans le métier sera donc retardée d'un an et la carrière allongée

d'autant. Pour devenir enseignant-e, il faudra avoir les moyens de financer 5 années d'études sans aucune certitude d'être recruté-e à la fin. Cela aggravera encore le manque d'attractivité du métier.

Le contenu du prochain concours est également modifié, avec une encore plus grande part accordée aux apprentissages fondamentaux.

Une autre réforme est possible

Le SNUipp-FSU s'oppose à la mise en place de cette réforme depuis le début. Il revendique un concours placé en fin de L3, suivi de deux années de formation rémunérées avec un statut de fonctionnaire-stagiaire et reconnues par un master.

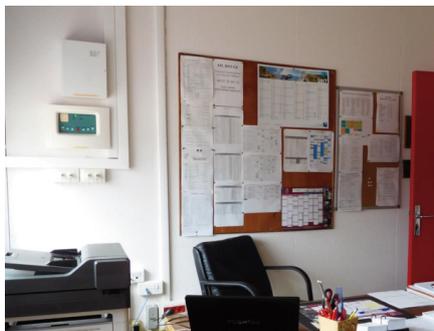
Le SNUipp-FSU s'oppose au recours d'étudiant-es contractuels pour remplir des missions d'enseignement. Pour les stagiaires recruté-es par concours, il demande qu'ils et elles bénéficient d'une mise en responsabilité progressive avec des stages allant de l'observation à la responsabilité en passant par la pratique accompagnée. Une 1^{ère} année de titulaire à mi-temps en classe permettrait de construire des compléments didactiques et disciplinaires et se confronter à l'analyse de pratiques. La formation initiale doit se poursuivre en T2.

La direction d'école n'échappe pas au bulldozer !

Si on peut constater quelques maigres avancées pour cette rentrée : la pérennisation de l'indemnité de direction de 37,50€ mensuel, des petites augmentations de décharges pour environ 30% des écoles (+ 2j annuels pour les écoles de 1 à 3 classes, la mise en place du 1/3 de décharge pour les mat et elem de 8 classes et la mise en place de la décharge à 75% pour les élémentaires de 13 classes), **on ne voit absolument aucune avancée sur les aides administratives**, si ce n'est l'embauche supplémentaire de 30 000 volontaires en services civiques, qui ne correspondent pas à la demande des directeurs-trices qui ont besoin de personnels pérennes et formés. Rien sur l'allègement des tâches non plus, bref aucune réponse n'est apportée aux demandes prioritaires exprimées en réponse au questionnaire ministériel.

Un-e chef-fe à l'école : c'est non !

Le ministre a décidé de devancer le vote de la loi Rilhac et de mettre en place un statut pour les directrices-teurs totalement déchargé-es leur conférant une autorité tant décisionnelle que fonctionnelle.



Ces personnels seraient placés en détachement mais que va-t-il advenir d'eux une fois la période terminée ? Sur quels critères se fera le choix du DASEN de pérenniser la fonction, qu'advient-il de celles et ceux qui ne feront pas

l'affaire ? Seront-ils/elles dirigé-es vers un poste d'adjoint-e ? Un poste de direction partiellement déchargé-e-s ?

Si le projet passe, ces directeur-trice-s pourraient avoir la possibilité de décharger certain-e-s collègues d'APC ou de leur attribuer une IMP (Indemnité pour Mission Particulière) en fonction de projets ou de formations, participeraient à l'évaluation PPCR, auraient une voix prépondérante en conseils des maîtres, de cycles, d'écoles.

En modifiant la fonction des directeur-ric-eur-s, le ministre va créer un déséquilibre au sein des écoles, et c'est tout le système éducatif qui sera touché.

Faire évoluer l'école est nécessaire, mais pour un meilleur fonctionnement au service de la réussite des élèves et des conditions de travail des collègues, et cela ne passe pas par la mise en concurrence des collègues !

L'Ecole de Blanquer... Non, non et non !

A quoi servent les évaluations standardisées ?

Suite à la parution des résultats des dernières évaluations de milieu de CP, JM Blanquer affirmait que les résultats « prouvent que tous ces efforts ont porté leurs fruits » dans la lutte pour résorber les écarts de performance des élèves suite au confinement. Quelques mois plus tard, une analyse plus sérieuse des résultats nous invitait à une autre conclusion. Les écarts entre élèves scolarisés hors rep et ceux en rep + étaient plus importants l'année dernière que la précédente, démontrant une inscription dans la durée des effets scolaires de la crise sanitaire. Encore une fois, pris par son obsession de faire la démonstration de l'efficacité de ses choix, le ministre s'affranchit du respect du réel. Nous sommes pourtant dans l'Ecole de la confiance...

En mettant en avant « une approche rationnelle, dépourvue d'idéologie et fondée sur l'expérimentation et les données probantes », Stanislas Dehaene et le Conseil scientifique de l'Education nationale (dans « La science au service de l'école », 2019), soutiennent qu'il existerait des recettes miracles qu'il suffirait d'appliquer pour que l'élève apprenne. Or, la pédagogie n'est pas un dogme mais un acte singulier toujours à continuer qui échappe parfois à la rationalité. La

citation de Jean Oury, psychanalyste, dans les années 70-80 critique farouchement l'obsession de l'évaluation et illustre à merveille cet acte



pédagogique : « Ca vaut combien un élève qui ose écrire un poème, qui se met à jouer avec des chiffres, qui n'a plus peur de prendre la parole devant ses camarades, qui découvre le sens d'une carte de géographie et s'ébahit devant un tableau ? Ca vaut combien un enfant qui sourit et dit bonjour le matin en arrivant à l'école ? »

Aujourd'hui, le ministère n'a plus uniquement comme objectif de se centrer de façon excessive sur les évaluations mais les évaluations font partie inhérente du système éducatif : il s'agit désormais de promouvoir un pilotage par les résultats. Pourtant, l'enseignant a une obligation de moyens mais en aucun cas, il ne peut avoir une obligation de résultats. Du côté des écoles, il s'agit de les classer. Du côté de l'élève, c'est la compétition qui est mise en exergue. Mais, c'est oublier là ce que nous dit Albert Jacquard et qui devrait primer dans les choix éducatifs : « L'évaluation n'est pas faite pour être meilleur que les autres, l'évaluation est faite pour être meilleur que soi-même. »

Enfin, dans ce genre de système, il est important de se prémunir de ce que les anglo-saxons appellent le « teaching to the test ». Les enseignants ne forment plus qu'à ce qui sera évalué. Ce qui nous conduit à une question essentielle : quelle société souhaitons-nous, voulons-nous former des singes savants seulement capables de répondre à des tests standardisés ou bien des petits d'homme capables de réflexion, d'analyses, de critiques, capables d'entrer dans la complexité de l'apprentissage, de la culture et de la pensée ?

PERMETTRE A TOUS LES ÉLÈVES DE RÉUSSIR, SANS EXCEPTION.

TOUS LES ÉLÈVES MÉRITENT DES CLASSES MOINS CHARGÉES.

TEMPS, AIDE, RECONNAISSANCE POUR LA DIRECTION D'ÉCOLE.

ÊTRE CONSIDÉRÉE, ÇA COMMENCE PAR ÊTRE MIEUX PAYÉ-E.

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?

SNUipp
FSU
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

URGENCE
SERVICE PUBLIC
D'ÉDUCATION

Action / Réaction

Mobilisé-es
dès la rentrée
parce qu'une
autre école est
possible...

#unplandurgencepourlecole

SNUipp
FSU
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

Annonces présidentielles pour les écoles de Marseille : Le SNUipp-FSU maintient ses exigences et son ambition !

Jour de rentrée. "Marseille et ses écoles": le sujet tourne en boucle dans les médias depuis le début de la semaine. Le Président de la République se déplace trois jours dans la cité phocéenne. Du jamais vu ! Et pour commencer, quelques sifflets de parents d'élèves lors de la visite du groupe scolaire Bouge (13^{ème} arr.), en réponse à son ministre qui a trouvé opportun de lancer une polémique nauséabonde sur l'allocation de rentrée scolaire. Puis le chef de l'Etat, se rend au palais du Pharo présenter le plan "Marseille en grand".

20 ans que le SNUipp-FSU13 alerte sur le bâti des écoles et une urgence unanimement reconnue, dont les enfants, les personnels et les familles sont les victimes. Pourtant, loin des chiffres qui ont circulé les jours qui précèdent, le président refuse d'indiquer le montant de la subvention attribuée par l'Etat au prétexte qu'il importe de ne pas donner "une prime à ceux qui font mal". La sentence de Jupiter est tombée, il y aura en plus des contreparties (voir article ci-contre).

Bref, on ressortira de cette allocution avec le sentiment étrange d'un plan pas vraiment annoncé. Sans montant. Sans élément probant rassurant sur son exécution définitive. Aucun chiffre précis pour les écoles donc, si ce n'est celui des 174 concernées. Pas de précision sur le critère de choix de ces écoles. Et surtout aucune annonce de construction de nouveaux groupes scolaires, ce qui pour nous est un vrai motif d'inquiétudes au regard de l'absence systématique de réponse obtenue à cette question.

Côté pilotage : une structure, dont " le Maire de Marseille aura la présidence sous responsabilité de l'Etat " qui interviendrait par des subventions et des avances remboursables. Evidemment,

dans un contexte de difficultés financières réelles pour la ville, la hauteur de l'engagement de l'Etat, la part de ce qui relèvera de la subvention et celle qui relèvera de l'emprunt seront déterminants dans l'appréciation que nous pourrions en avoir.

Nous serons aussi vigilants quant aux modalités : PPP ? MGP ? MOP ? Ces sigles cachent des choix de fond (maîtrise d'ouvrage public ou non), et déterminent le contrôle par la collectivité sur les travaux.

A ce stade, il reste donc beaucoup d'inconnues et de réponses à apporter. Le SNUipp-FSU13 continuera de porter ses exigences sur :

- le choix et le nombre d'écoles concernées par les rénovations et les reconstructions
- le nombre de constructions de nouveaux groupes scolaires (il en faut 10 à 12) en prenant en compte que ce plan doit être l'occasion pour les nombreuses écoles qui ont sacrifié des salles pédagogiques pour accueillir les élèves de leur secteur de les retrouver.
- la structuration d'un suivi des travaux et interventions dans les écoles pertinent et efficace avec entre autre la mise en place d'un outil unique, efficient et transparent pour les demandes d'interventions par les directions d'école et leur suivi, car à quoi cela sert-il d'investir dans le bâti si on ne sait pas entretenir les locaux?
- la rénovation et constructions de piscines et d'équipements sportifs entretenus pour permettre à nos élèves l'accès qui leur est dû au savoir nager et aux pratiques sportives
- la sécurisation des écoles et de leurs abords, mais aussi la prévention des risques d'accidents de la route (responsabilité de la Métropole).
- l'intégration dans les constructions ou reconstructions des dispositions liées à

l'accès des personnes à mobilités réduites

Par ailleurs, si comme l'avait en son temps titré Libé les écoles marseillaises sont " la honte de la République ", elles ne le doivent pas qu'à leur bâti. Le taux d'encadrement du temps cantine est inacceptable (1 pour 50 en élémentaire, 1 pour 25 en maternelle) soit près du double de ce qui se fait dans les autres grandes villes et le manque d'ATSEM est criant avec la fameuse règle " 1 ATSEM de moins que le nombre de classes " en maternelle et l'absence de moyens de remplacement.

Alors quand le Président de la République tance le maire de Marseille sur le thème " vous avez trop de grève " en confondant l'exercice du droit de grève et les problèmes liés au clientélisme, il est bon de rappeler qu'à confondre cause et conséquence on ne résout rien. Oui, il faut mettre fin au clientélisme structurel qui fonde l'incurie et les dysfonctionnements de la ville. Il faut aussi donner aux personnels les moyens pour un service public de qualité en commençant par recruter en nombre suffisant des agents supplémentaires pour qu'elles puissent faire face aux enjeux.

Pour finir, parce qu'il veut qu'on innove et surtout parce que tout est bon pour porter des coups au service public, le Président de la République a su se montrer plus concret pour son projet, visant dans un premier temps 50 écoles dès septembre 2022, mais qui mettrait à mal à court terme tous les principes d'égalité et d'équité du système éducatif français : en affirmant qu'il souhaite que les directeurs puissent recruter leurs enseignants, Macron a posé une bombe : celle de la déstructuration de l'Ecole républicaine.

Visite à Marseille : Macron veut dynamiter l'Ecole de la République

Venu pour annoncer un plan pour la rénovation des écoles marseillaises, Macron a en fait présenté ce que serait sa politique scolaire s'il était réélu au printemps prochain : le dynamitage de l'Education Nationale. Dans le droit fil des attaques déjà engagées contre le statut de fonctionnaire et de la proposition d'un statut de supérieur hiérarchique du directeur, il a proposé, sous couvert d'expérimentation que «le directeur puisse choisir son équipe pédagogique».

Il y a dans cette proposition quelque chose d'inacceptable qui consiste à exiger des contre-parties à un plan de

rénovation des écoles dont chacun s'accorde à dire qu'elles font l'indignité de la République. Alors ce manquement profond et grave des pouvoirs publics les autorise-t-il à poser des conditions à faire exister ce que la République doit par définition à tous ?

Mais au-delà, la proposition elle-même est inacceptable. Elle signe la volonté d'imposer aux enseignants des entretiens d'embauche à chaque mutation. Elle annonce la fin d'un mouvement des personnels structuré par des règles d'équité assurant la possibilité pour chaque enseignant d'accéder aux établissements de son

choix.

C'est ensuite un moyen à peine déguisé d'installer un contrôle permanent sur les enseignants, une proposition pour renforcer s'il en était encore besoin une gouvernance #Pasdevague. Quel enseignant osera demain exprimer un désaccord avec un supérieur hiérarchique s'il sait que cela peut impacter négativement son prochain choix de mutation ? Dans cette Ecole délabrée, a-t-on besoin d'enseignants qui se taisent ou d'enseignants conscients qui dénoncent, ou discutent une gouvernance souvent frappée d'incurie ?

Suite page suivante

Visite à Marseille : Macron veut dynamiter l'École de la République (suite)

Et que va résoudre cette proposition : la qualité du travail des enseignants ? Parce qu'elle ne convient pas ? Depuis parfois des dizaines d'années que nous nous acharnons à faire tourner l'École par delà le manque de moyens, là où les élèves et leurs familles cumulent difficultés sociales et scolaires ! Nous qui encore ces 18 derniers mois avons tenu l'École sous Covid par delà l'impéritie de la gouvernance ministérielle... Il faudrait encore faire nos preuves ? Nous prêter au jeu de l'entretien d'embauche pour vérifier notre motivation, nos compétences ?

Macron ne voit-il pas qu'à force de sous-payer les enseignants, d'en réduire le

nombre, de ne pas leur donner les moyens d'assurer la promesse républicaine de l'égalité des chances, il n'y aura bientôt plus de candidats à ces entretiens d'embauches ?

Et quel contre-sens : l'enjeu est-il de sélectionner les enseignants ou de donner à chacun la formation et les moyens de sa tâche ? Or, depuis des années, le ministère sabre la formation des enseignant.es. Et nous avons en moyenne 4 élèves de plus par classe que dans les autres pays de l'OCDE.

Et rappelons que tous les enseignant.es ont déjà passé un entretien d'embauche quand ils ont été recrutés. Mieux que ça, ils ont été lauréats d'un concours.

Par ailleurs, Emmanuel Banquer... pardon Emmanuel Macron, prétend vouloir faire de ces établissements des laboratoires d'expérimentation pédagogique. Une sacrée ironie quand depuis 4 ans le ministre de l'Éducation nationale n'a eu de cesse que de corseter la liberté pédagogique. Une sacrée méconnaissance des choses aussi puisque depuis longtemps les enseignants des quartiers populaires notamment n'ont de cesse d'expérimenter et de se saisir des dernières innovations pédagogiques...

Pour le SNUipp-FSU, ce sera NON à cette expérimentation qui engage en fait la casse du Service Public d'Éducation !



PIAL : une gestion éloignée des besoins

Une nouvelle rentrée sous pandémie, avec protocoles, injonctions, cafouillages et casse-tête pour s'organiser dans les écoles. Concernant les élèves d'ULIS, la question du brassage et des inclusions reste préoccupante. Du côté des élèves bénéficiant d'un accompagnement par un.e AESH, les mêmes inquiétudes se répètent à chaque rentrée : les AESH en poste seront-elles reconduites ?

Pourront-elles répondre aux besoins réels de tou.tes les enfants qui ont une notification ? Leurs contrats seront-ils mis en conformité ? Leurs conditions de travail et de salaire leur permettront-elles de se stabiliser au sein de l'équipe ?...

Avec une gestion centralisée au niveau des PIAL de plus en plus éloignés du terrain, on peut en douter. Généralisés depuis l'année dernière, ces PIAL prennent cette année une dimension très inquiétante tant par leur taille que par leur position inter degrés. Ils placent les établissements scolaires sous le joug d'une gestion managériale, avec une organisation visant à optimiser les moyens humains, au mépris des besoins des élèves et des conditions de travail des personnels. Ainsi les emplois du temps et lieux d'intervention des AESH sont modifiés à n'importe quel moment, sans souci de continuité dans le suivi

des élèves, plaçant les personnels dans une position d'instabilité permanente.

Les PIAL, loin de faciliter l'inclusion comme l'annonçait le gouvernement, ne sont qu'un outil de gestion de la pénurie. Le nombre en constante augmentation des AESH rend nécessaire la mise en place d'un cadre de gestion, des règles de mouvement transparentes qui prennent en compte les situations des personnels, des critères objectifs de mutation (ancienneté, suivi d'un.e élève...).

La coordination nécessaire au fonctionnement des PIAL devrait conduire à l'embauche d'un personnel d'encadrement formé, qui mettrait en place une véritable politique de ressources humaines, avec suivi et formation des personnels, respect des projets scolaires des élèves.

La question de l'inclusion, à l'école comme dans la société, reste une belle notion qui mérite bien mieux que des effets d'annonces camouflant à peine le mépris avec lequel le ministère de l'Éducation Nationale traite les élèves et les personnels. Afficher l'inclusion comme une priorité ne suffit pas à rendre possible une scolarité réussie pour des élèves dont les besoins nécessitent des adaptations spécifiques au sein du

groupe-classe. Pour que l'école soit vraiment inclusive, il faudrait déjà qu'elle retrouve les moyens nécessaires à la prévention et la prise en charge des élèves en souffrance ou en difficulté : enseignant.es supplémentaires, allègement des effectifs, dispositifs RASED, UPE2A, ULIS, SEGPA, médecins et infirmier.es scolaires, temps de formation et de concertation...

Les AESH se trouvent trop souvent dans des postures contradictoires entre besoins réels et injonctions de mutualisations intenables, sans aucune amélioration horaire ou salariale.

Dans le cadre d'une intersyndicale large, la FSU a appelé à plusieurs journées de mobilisations en avril et en juin pour réclamer l'abandon des PIAL, un statut et un salaire décent pour les AESH, un respect des droits des enfants et des notifications de la MDPH.

Du côté de la DSDEN comme au rectorat ou au ministère, c'est dans une parodie de dialogue social que notre administration ajourne les réponses et reste sourde à nos demandes.

Pour la FSU, il y a urgence à rompre avec les politiques d'inclusion en cours et à mettre fin à la précarité des personnels.

Les stages 2021-2022 du SNUipp-FSU

Pour vous inscrire à un stage, connectez-vous sur notre site à l'article suivant et cliquez sur le stage auquel vous souhaitez participer : <https://13.snuipp.fr/spip.php?article5304>

Les lieux précis vous seront communiqués lors de votre inscription.

Lundi 15 novembre, Marseille : Pourquoi enseigner l'EPS à l'école ? avec Claire Pontais, responsable nationale du SNEP-FSU

Mardi 16 novembre, Marseille : Evaluer autrement, apprendre à lire autrement : une autre Ecole est possible avec Yvonne Chenouf

Judi 18 novembre, Marseille, Collège A. France : Maternelle : l'égalité des chances, un grand défi démocratique avec Christine Passerieux

Vendredi 19 novembre, Marseille : Scolarisation des élèves primo-arrivants

Mardi 23 novembre : AESH, Faire reconnaître ses droits, faire reconnaître son métier

Judi 25 novembre, Marseille, local du SNUipp : Ecoles de Marseille, la politique municipale en débat et les actions à mener : plan écoles, sectorisation, gestion et entretien des écoles, présence ATSEM, encadrement cantines, caisse des écoles, périscolaire...

Vendredi 26 novembre, Marseille : Vos droits en matière de santé

Dates à déterminer, un stage Marseille et un stage hors Marseille : L'entrée dans le métier

Judi 2 décembre, Marseille : Préparation à la liste d'aptitude directeur d'écoles

Vendredi 3 décembre, Martigues : Table ronde sur l'Inclusion scolaire avec Stanislas Morel

Vendredi 3 décembre, Vitrolles : Droits et conditions de travail des brigades

Lundi 6 décembre, Marseille, Bourse du travail : Direction, loi Rilhac, projets du gouvernement... faisons le point

Vendredi 10 décembre, Martigues : Nos libertés en danger : allons-nous vers une société plus autoritaire ?

Lundi 13 décembre, Aix-en-Provence : Préparation à la liste d'aptitude directeur

Vendredi 28 janvier, Marseille : Lutte contre les stéréotypes de genre : égalité femme-homme ; LGBT+

Mardi 1^{er} et mercredi 2 mars, Martigues Université de Printemps : la politique de

Blanquer décryptée avec Roland Goigoux, Laurence De Cocq et Frédéric Grimaud

Judi 10 mars, Martigues : Stage pédagogique : la personnalisation des apprentissages

Vendredi 11 mars, Vitrolles : Lutte contre les discriminations (racisme, xénophobie) et laïcité

Vendredi 11 mars, Salon-de-Provence : Vos droits en matière de santé

Vendredi 25 mars, Salon-de-Provence : Brigades : le mouvement, spécificités des postes

Judi 7 avril, Marseille : Quel avenir pour l'Education prioritaire ?

Les stages "Retraite "

Mardi 16 novembre, Marseille, Bourse du travail

Mardi 23 novembre, Lieu à déterminer

Mardi 7 décembre, Lieu à déterminer

Mardi 11 janvier, Lieu à déterminer

DES VALEURS PARTAGÉES

Créé et géré par des enseignants, le CME répond depuis un demi-siècle aux besoins de tous les personnels du monde de l'éducation.

Fondé sur des valeurs de confiance réciproque et de proximité, le Crédit Mutuel Enseignant a développé une offre de bancassurance sur mesure. Il place depuis toujours la qualité du service et la satisfaction du client au cœur de ses préoccupations.

83 ADRESSES POUR RESTER PROCHE
OU QUE VOUS SOYEZ



www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel
Enseignant



**QUAND LA BANQUE DES ENSEIGNANTS
LES ASSURE, ÇA CHANGE TOUT.**

CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE

**1, Boulevard Sakakini - 13004 MARSEILLE
Tel : 0 820 025 649 - Courriel : 07901@creditmutuel.fr**

**6, Cours des Minimes- 13100 AIX-en-PROVENCE
Tel : 0 820 300 185 - Courriel : 0790101@creditmutuel.fr**

Publ. : 30.02.2016 - Janvier 2016 - Crédit photo: PlainPicture/Fancyimages.

Se syndiquer est important mais pourquoi choisir le SNUipp-FSU ?

Le SNUipp-FSU permet à chacun·e de trouver un espace pour construire collectivement l'école de demain. Premier syndicat représentatif des professeur·es des écoles, fort de plus de 53000 adhérent·es, il porte un projet novateur pour l'École, ses élèves et ses personnels. Le travail enseignant doit être mieux reconnu et les droits développés. Rejoindre le SNUipp-FSU, c'est partager l'idée de faire accéder tou·tes les élèves à un haut niveau de formation tout en réaffirmant qu'ils et elles en sont tou·tes capables. La démocratisation de la réussite scolaire porte l'exigence d'une école pour toutes et tous, empreinte des valeurs de justice, de partage et de solidarité et nécessite que soit placée au centre du système éducatif la réussite des élèves des milieux populaires. C'est aussi participer à la défense de notre métier et de nos conditions de travail, et rejoindre un collectif pour penser et transformer le métier.

C'est en aidant les enseignant·es à être mieux armé·es professionnellement que l'on aidera tous les élèves à mieux réussir. Il faut des temps et des espaces de réflexion collective sous forme de stages ou de réunions d'informations syndicales organisés par les militant·es du SNUipp-FSU organisent.

Le renforcement de notre professionnalité doit s'appuyer sur une formation adossée à la recherche. C'est pour cela que le SNUipp-FSU organise chaque année son Université d'Automne mais également des stages tout au long de l'année en invitant des chercheurs et des chercheuses dont les travaux alimentent la réflexion pédagogique et collective.

Nos engagements professionnels ne s'arrêtent pas à la classe ou à l'école. Nous ne pouvons rester indifférents à l'aggravation des inégalités (emploi, santé, culture) mais aussi au développement de la précarité, des discriminations qui touchent les familles de nos élèves. Le SNUipp-FSU est solidaire et agit.

Pour adhérer : <https://adherer.snuipp.fr/13> ou le bulletin papier ci-dessous.

Expéditeur : **INFO Hebdo**

SNUipp-FSU13 - 2, Square Cantini 13006 Marseille
Bulletin trimestriel de la section des Bouches-du-Rhône
Imprimerie CCI 9 avenue Paul Héroult 13015 Marseille
CPPAP en cours de renouvellement ISSN 07638086

Dépot légal : 30/04/2020

Directeur de Publication : **Christophe DORÉ**
N° 717 du 15 septembre 2021

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU13. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en nous adressant un courrier.

BULLETIN ADHÉSION 2021/2022



Mes informations :

NOM : _____ NOM de jeune fille : _____ PRENOM : _____
 DATE de naissance : _____ SEXE : _____
 TEL. domicile : _____ TEL. portable : _____ MAIL : _____
 ADRESSE PERSONNELLE : _____
 RNE ECOLE : _____ ECOLE : _____ VILLE : _____
 DATE de sortie IUFM/INSPE : _____ CORPS et GRADE : _____ ECHELON : _____
 TEMPS PARTIEL : non / oui à _____ % FONCTION : _____ Si Dir, NBRE de classes : _____

Part liée à mon échelon ou à ma situation :

PROFESSEUR DES ECOLES OU PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Cotis annuelle	73,50€	102 €	123 €	138 €	158 €	168 €	184 €	199 €	214 €	230 €	250 €
Cotis réelle <small>66% crédit d'impôts</small>	25 €	35 €	42 €	47 €	57 €	60 €	63 €	68 €	73 €	78 €	85 €

PROFESSEUR DES ECOLES OU PSYCHOLOGUE HORS CLASSE

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7
Cotis annuelle	217 €	230 €	247 €	270 €	293 €	316 €	326 €
Cotis réelle <small>66% crédit d'impôts</small>	74 €	78 €	84 €	92 €	99 €	107 €	111 €

PROFESSEUR DES ECOLES OU PSYCHOLOGUE CLASSE EXCEPTIONNELLE

ECHELON	1	2	3	4	chev.1	chev.2	chev.3
Cotis annuelle	265 €	282 €	306 €	331 €	357 €	377 €	399 €
Cotis réelle <small>66% crédit d'impôts</small>	90 €	96 €	104 €	113 €	121 €	128 €	136 €

INSTITUTEUR

ECHELON	7	8	9	10	11
Cotis annuelle	155 €	162 €	170 €	182 €	200 €
Cotis réelle <small>66% crédit d'impôts</small>	53 €	55 €	58 €	62 €	68 €

DISPONIBILITE, CONGE PARENTAL

Cotis annuelle	102 €
----------------	-------

CONGES FORMATION

Cotis annuelle	85% de la cotis
----------------	-----------------

TEMPS PARTIEL

Cotis annuelle	Proportionnel au TP (cotisations x taux) : 102 € min
----------------	--

Part liée à mon poste :

Poste en prison, RAISED, Psy-EN	En REP	En REP+
5 €	10 €	20 €
Direction de 1 à 4 classes, ULIS/UEP2A/EREA, PEMF		
10 €	Direction de SEGPA ou de 5 classes et +, CPC	
	20 €	

RETRAITE

PENSION	pension <1200€	1200€ < pension <1499€	1500€ < pension <1999€	2000€ < pension <2499€	pension >2500€
Cotis annuelle	80 €	110 €	130 €	140 €	160 €

NON TITULAIRES

AESH	25 €	Étudiant Contractuel M1 / M2	35 €	Contractuels	35 €	Contractuels psy EN	80 €
------	------	------------------------------	------	--------------	------	---------------------	------

MA COTISATION S'ELEVE A

Je règle :

- PAR CHEQUE PAR VIREMENT EN ESPECE
 PAR PRELEVEMENT FRACTIONNE ET JE BENEFICIE D'UNE REDUCTION DE 5% (joindre le mandat de prélèvement SEPA Core ainsi qu'un RIB) €

RAPPEL : 66% de votre cotisation donnent droit à une réduction ou un crédit d'impôts sur les revenus de l'année en cours.

FAIT A : _____ LE : _____ / _____ / 20 _____ SIGNATURE :